



Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) et évaluation prétendument erronée des tests de langues - procédure de sélection du contingent permanent du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes - Niveau avancé (RCT-2019-00070)

Affaire ouverte

Affaire 1652/2020/MMO - Ouvert le 02/10/2020 - Décision le 28/10/2020 - Institution concernée Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes |